

## EXEMPLE DE MISE EN APPLICATION

Par exemple, l'application pratique de ce système pour un pilote PPL est la suivante :

- Première souscription de licence fédérale : vous devez présenter un certificat médical de non contre-indication (CMNCI) datant de moins d'un an.
- Renouvellement de la licence :
  - Pour les personnes âgées de moins de 40 ans : vous devez présenter un nouveau CMNCI tous les 5 ans
  - Pour les personnes âgées entre 40 et 50 ans : vous devez présenter un nouveau CMNCI tous les 2 ans
  - Pour les personnes âgées de plus de 50 ans : vous devez présenter un nouveau CMNCI tous les ans

Quelle que soit sa situation, lors du renouvellement annuel de la licence fédérale, le pratiquant doit remplir le questionnaire de santé (si aucune réponse « oui » n'est renseignée => alors il ne devra pas fournir de CMNCI).